

AFFICHE LE 04 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni exceptionnellement Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Christophe PROD'HOMME - Rustam ZUBKOV - Frédéric JOUVE - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Michel OLIVIER - Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE./.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Sandra ALLARD à M. Rustam ZUBKOV - Mme Pascale LEMERCIER-COLLOT à Mme Elisabeth LUCCHESI - Mme Laëtitia BOURGEAT à M. Patrice PAGEOT - M. Frantz EDMOND à Mme Gwennaëlle GLODEAU - Mme Marie PETAT à M. Gérard ZAPPA - M. Franck FIALHO à Mme Patricia PETIT - Mme Lusilia PAULINO à Mme Perrine HARDY - M. Pierre MARTIN à M. Christophe PROD'HOMME./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Monsieur Frédéric JOUVE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 15 JUIN 2021 ET DU 1ER JUILLET 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2021.
- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1er juillet 2021.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2021/028 :** Offre d'électricité avec la société TOTAL DIRECT ENERGIE pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissance supérieure à 36 KVA.

▪ Estimation annuelle de fourniture et d'acheminement par site :

Site	Estimation annuelle fourniture + acheminement HT
Centre de loisirs Cèdre Bleu	5 298,97 €
Stade de Brou	10 369,47 €
Groupe scolaire - Jean Jaurès	9 032,33 €
Marché d'approvisionnement	5 147,90 €
Cuisine Romain ROLLAND	4 173,52 €
Ecole maternelle et Centre de Loisirs S. Demetz	7 828,33 €

- A la fourniture et l'acheminement de l'électricité s'ajoute les contributions et les taxes.
- **Type de prix :** prix fixe
- **Durée du contrat :** 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.
- **DECISION N°AG/2021/029 :** Convention d'honoraires avec Maître Guillaume DELARUE, avocat au Barreau de Paris, dans le cadre d'une procédure disciplinaire.
 - **Le taux horaire :** 216 euros TTC (soit 180 euros HT + TVA 20 %).
- **DECISION N°AG/2021/030 :** Contrat de vente avec Théâtre en Stock pour des représentations de spectacles lors des « Journées du Patrimoine », le dimanche 19 septembre 2021 à Brou sur Chantereine.

- **Spectacles et horaires des représentations :**
 - « Visite guidée de Brou » : 10h, 11h, 14h, 15h, 16h, 17h.
 - « La Belle et la bête » : 15h30.
 - « Baudile et la flûte de pan » : 10h15, 11h15, 12h, 14h15, 15h, 16h45.
- **Lieux des représentations :** le petit train, le parc de la Mairie de Brou sur Chantereine et l'église Saint Baudile.
- **Coût forfaitaire :** 2.900,00 euros T.T.C. (dont TVA 5,5 % soit 151,18 euros)
- La Commune a pris en charge les repas du midi pour 7 personnes.
- **DECISION N°AG/2021/031 :** Attribution du marché de travaux - accord cadre à bon de commande pour l'entretien des couvertures des bâtiments communaux, passé en procédure adaptée, conformément au Code de la Commande publique.
 - **Soumissionnaire :** SAS D'ECOBLEAU - 7 rue des tournesols 77130 CANNES ECLUSE, pour un montant maximum par an : 40.000 euros H.T.
 - **Durée du marché :** la période initiale est de 12 mois et sera reconductible une fois pour une période de 12 mois. Le montant maximum s'entend par période. Dès que le montant maximum est atteint, la période suivante commence.

4. CHANGEMENT DE LIEU POUR LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** le changement de lieu pour les réunions du Conseil Municipal de Brou sur Chantereine ;
- A **DIT** que les séances ordinaires du Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine auront lieu définitivement Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre à Brou sur Chantereine ;
- A **DIT** que les administrés seront informés du changement de lieu par affichage et sur le site internet de la Commune ;
- A **DIT** que la délibération sera transmise aux services préfectoraux concernés.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (**POUR : 22 - CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien BETOULLE)) :

- A **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du Budget Primitif joint à la présente délibération et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

▪ Dépenses	16 626,47 €
▪ Recettes	16 626,47 €

Fonctionnement

▪ Dépenses	45 895,00 €
▪ Recettes	45 895,00 €

- A **VOTE** la Décision Modificative N° 1 du Budget Primitif 2021 de la Commune de Brou sur Chantereine par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- A **ADOpte** la Décision Modificative N° 1 du Budget Primitif 2021, tel que présentée ci-dessous :

Section d'Investissement

Dépenses d'investissement :	en euros
16 - Emprunts et dettes assimilées	191 205,80 €
21 - Immobilisations corporelles	207 832,27 €
Recettes d'investissement :	
en euros	
021 - Virement de la section de fonctionnement	16 626,47 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	en euros
011 - Charges à caractère général	15 292,49 €
012 - Charges de personnel	33 366,00 €
014 - Atténuations de produits	- 685,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 076,02 €
66 - Charges financières	- 13 062,47 €
67 - Charges exceptionnelles	4 158,20 €
022 - Dépenses imprévues	- 13 876,71 €
023 - Virement à la section d'investissement	16 626,47 €
Recettes de fonctionnement :	en euros
73- Impôts et taxes	45 790,00 €
74- Dotations, subventions et participations	105,00 €

6. CONVENTION BILATERALE ENTRE LE C.A.S.I. DE PARIS EST ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2021/2022

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention bilatérale entre le Comité d'Activités Sociales Interentreprises de Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour la saison 2021/2022 ;
- A **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- A **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

7. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

8. RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SICPRH).

9. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA QUEUE-EN-BRIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal A **EMIS A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de retrait de la Commune de La Queue-en-Brie (94) du Syndicat Intercommunal de RESTAURATION Collective (SIRESCO).

10. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES ENFANCE / JEUNESSE / EDUCATION

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (**POUR : 22 - CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Monsieur Frédéric GILLET - Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT et Monsieur Sébastien BETOULLE)) :

- A **APPROUVE** le règlement intérieur du Service Enfance / Jeunesse / Education modifié ;
- A **DIT** qu'il sera appliqué dès 1^{er} octobre 2021.

11. QUESTIONS DIVERSES